Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 081-218100634-20250408-10_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT D'ALBI
COMMUNE **DE CASTELNAU DE LEVIS**

ARRETE DE CIRCULATION

« Rue des Radis »

Le maire de la commune de Castelnau de Lévis

- Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211.1 à 2213.6,

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 1, R 10, R225 et R 225.1,

- Considérant la demande de la société Sarl MARIN François, domicilié à Técou 81600, 26 chemin lizes de Gineste, pour la réalisation de travaux de toiture qui nécessitent d'interdire la circulation et le stationnement, au niveau du 14 rue des radis ; à partir du lundi 14 avril 2025 pour une durée de 3 jours calendaires.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits au niveau du 14 rue des radis, à partir du lundi 14 avril 2025 et ce pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La société Sarl MARIN François, exécutant les travaux, sera chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cagnac et Monsieur le Maire de CASTELNAU DE LEVIS sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Castelnau de Lévis, le 8 avril 2025

Le Maire,
Patrice DELHEURE